

BULLETIN D'ANALYSE
ECHANTILLON N°: 22-4714

Lieu:	[REC-913-01/R20][Sonlez] regard de distribution	Monsieur Marc Schroeder DEA - Distribution des Eaux des Ardennes 18, rue de Schandel L - 8707 Useldange
Nom de l'échantillon:	DEA/00013835	
Nature de l'échantillon:	Eau potable	
Nature de l'analyse:	Contrôle de routine microbiologique DEA	
Remis par:	Kalabic Emko	
Prélève le:	12.12.2022 10:35	Eschdorf, le 21.12.2022
Reçu le:	12.12.2022 11:42	
Début de l'analyse:	12.12.2022	
Validation:	21.12.2022	
Échantillonnage:	Echantillonnage hors acc	



CARACTERES BACTERIOLOGIQUES

Paramètre	Méthode	Unité	Résultat	RGD
Bactéries coliformes dans 100 ml ^(X)	Colilert-18/Quanti-Tray selon ISO 9308-2	npp/100ml	<1	0
Escherichia coli dans 100 ml ^(X)	Colilert-18/Quanti-Tray selon ISO 9308-2	npp/100ml	<1	0
Micro-organismes revivifiables par ml après 48 h à 36°C ^(X)	ISO 6222	cfu/ml	<1	≤20
Micro-organismes revivifiables par ml après 72 h à 22°C ^(X)	ISO 6222	cfu/ml	33	≤100
Clostridium perfringens ^(X)	RGD du 7/10/2002	cfu/100ml	<1	0
Entérocoques intestinaux ^(X)	ISO 7899-2	cfu/100ml	<1	0

Résultats validés électroniquement par
Dr. Isabelle Kolber,
Chef de laboratoire

L'échantillon ne présente aucun dépassement des valeurs paramétriques fixées par le RGD modifié du 7/10/2002.

Les résultats de ce bulletin ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.
Ce bulletin peut être reproduit sous forme intégrale avec l'accord du laboratoire.

BULLETIN D'ANALYSE
ECHANTILLON N°: 22-4714



Lexique:

npp = nombre le plus probable
n.d. = non déterminable
p.d. = pas déterminé

RGD: Règlement Grand Ducal modifié du 7 octobre 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
(x) paramètre accrédité

Les résultats bactériologiques sont à interpréter selon la norme ISO 8199

<1: organismes non-détectés dans la prise d'essai analytique

1-2: organismes présents dans le volume étudié

3-9: nombre estimatif d'organismes présents dans le volume étudié

L'incertitude de mesure n'est pas prise en compte dans la règle de décision du laboratoire.

Des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'analyses et les incertitudes sont disponibles sur simple demande.

L'échantillonnage est réalisé selon la procédure P01 applicable au laboratoire et à ses clients.

Echantillonnage sous accréditation : échantillonnage réalisé par un membre du laboratoire.

Echantillonnage hors accréditation : échantillonnage réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu au laboratoire. Les informations concernant l'échantillon, présentes en en-tête du rapport d'analyse, ont été fournies au laboratoire par le client.

Microbiologie : écart à la norme ISO8199, le délai de conservation des milieux d'analyse après incubation a été dépassé pour les échantillons analysés les mercredis, jeudis et vendredis. Ce dépassement n'a pas d'impact sur les résultats.

* ISO11885: Les résultats des échantillons dont la turbidité > 1.5 FNU ne sont pas sous accréditation ; les échantillons sont acidifiés à pH<2 avant analyse.

* Somme Ca+Mg: La valeur de dureté totale calculée est obtenue par la somme des concentrations en calcium et magnésium de l'échantillon mesuré par ICP-OES (ISO 11885).